

# Histoire de règles

## Entre religion et médecine

---

### Introduction

Les menstruations sont souvent vécues comme une tare mais elles sont aussi un privilège. Selon Jocelyne Bonnet<sup>1</sup>, le réseau de coutumes curieuses et surprenantes tissé autour du sang menstruel s'étend loin dans l'espace et dans le temps. Il constitue un tissu solide entre les humains et le monde imaginaire et il survit malgré les nouvelles avancées scientifiques.

## Mythes et croyances : confortés ou déstabilisés par les connaissances médicales

« La menstruation est un sujet aussi vieux que le monde »<sup>2</sup>.

Depuis l'Antiquité, la femme indisposée fait peur, elle intrigue, elle est maléfique et détient des pouvoirs qui ont pour fonction de nuire. D'ailleurs, de tout temps, pour mieux canaliser ces pouvoirs féminins, des rites, des traditions, des légendes et des mythes ont été imaginés par les hommes.

Les menstruations ont longtemps été l'objet d'inquiétudes et ce d'autant plus que la médecine a longuement ignoré leurs origines. En effet, ce n'est qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> que la science découvre le phénomène de l'ovulation. C'est alors que le corps médical commence à trouver des liens et à lui assigner un rôle dans l'apparition des règles. Les médecins s'accordent, à cette époque, à définir les menstrues comme tel : « un écoulement sanguin qui se produit périodiquement chaque mois sous l'influence de l'ovulation ». Cependant une incertitude persistante reste, c'est le moment de l'ovulation. Jusqu'à la fin de XIX<sup>e</sup> siècle on pense que celle-ci a lieu pendant les menstruations. Après, jusqu'en 1920, on croit que l'ovulation apparaît soit juste avant les règles ou soit juste après.

De manière générale les préjugés populaires reposent en partie sur les prescriptions médicales sauf durant cette période d'incertitudes où les croyances populaires seront malmenées et déstabilisées par les avancées scientifiques. Outre le fait de valider les préjugés sociaux, la médecine dans l'histoire approuve de manière générale les injonctions des différentes religions. Selon Georges Houlnick<sup>3</sup>, le corps médical se préoccupe essentiellement de donner des consignes d'hygiène à respecter, ou des recommandations qui vont dans le même sens que les prescriptions religieuses et populaires. En effet, la femme réglée est considérée comme impure dans toutes les religions. Elle doit se laver localement, prendre un bain complet pour se purifier et être isolée pour ne pas contaminer son entourage. Les prescriptions médicales rejoignent clairement ce que la majorité des gens pensent : la femme réglée est souillée.

Au-delà du fait de son impureté, les discours médicaux viennent nourrir les préjugés populaires en ce qui concerne la dangerosité des femmes indisposées. En effet, ils affirment que leur présence à cette période du mois influencerait l'état de la nourriture en la rendant aigre et impropre à la consommation. Encore aujourd'hui, certaines femmes indisposées craignent de faire tourner la mayonnaise ou le lait. Outre les méfaits sur la nour-

riture, la femme indisposée aurait le pouvoir d'altérer l'état des animaux et des plantes. Les abeilles auraient ainsi plus de chance de mourir si elles sont regardées ou approchées par une femme réglée. Les plantes quand à elles perdraient leur fécondité et les grains de la vigne touchés par une femme indisposée ne germeraient pas. On observait ce type de croyances déjà à l'époque de Pline l'Ancien (23-79 après Jésus-Christ), celles-ci ont perduré jusqu'à des époques assez récentes. A contrario, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans certaines régions telles qu'à Anjou et au Morvan, il arrive d'utiliser le pouvoir maléfique des femmes menstruées comme sorte d'antidote pour protéger les champs des sauterelles et des chenilles, en y faisant traverser une femme indisposée à plusieurs reprises. Selon le témoignage de Diana Fabianova<sup>4</sup>, en hiver, en Tchécoslovaquie, la tradition veut que les filles réglées soient promenées en luge sur les champs enneigés pour fertiliser la terre avant l'arrivée du printemps.

Les exemples de type maléfique ou bénéfique abondent et le discours médical va toujours appuyer ces croyances. « L'idée se dégage que ce temps du flux cataménial est une mort symbolique qui doit tenir à l'écart de tout ce qui est vivant ou en train d'être produit : les mets cuisinés, vins, jeunes plantes »<sup>5</sup>.

La plupart des médecins déconseillent fortement les rapports sexuels à cette période. Les deux raisons médicales invoquées sont : l'irritabilité de la femme (sa vulnérabilité doit l'amener au repos) et d'autre part le danger qu'encourt l'homme (du fait d'une augmentation des risques de contamination microbienne). Cette recommandation est renforcée par la croyance que si le couple a eu des rapports sexuels féconds à cette période, il en naîtra un enfant roux ou idiot qui subira la honte.

C'est entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle que les vieilles théories héritées de l'Antiquité et les théories des humeurs commencent à s'effondrer sans être remplacées par d'autres, elles laissent place à un moment d'incertitudes et de contradictions. Par ailleurs, il apparaît qu'avant l'entre-deux-guerres, une des fonctions de la science est de conforter le rôle sexué de chacun, la naturalité des places sociales. La nature parle en la femme, par le cycle menstruel, pour sans cesse lui rappeler avec l'aide de la science, sa nature et sa place de femme et justifier ainsi les rôles de chacun.

Selon Barbara Duden<sup>6</sup>, historienne américaine, la médecine est l'institution qui donne corps à l'ordre social. En effet, quand on observe la manière dont la médecine, au XIX<sup>e</sup> siècle, parle des organes génitaux de la femme ainsi

que des règles, on réalise qu'elle suggère que les femmes ne puissent pas aller à l'université car leur sang menstruel limiterait leur capacité à réfléchir. Karen Houpper<sup>7</sup>, journaliste, nous apprend qu'à plusieurs reprises dans l'histoire américaine, des recherches ont été menées par des sociologues dans le but de prouver que les femmes étaient moins efficaces au travail quand elles avaient leurs règles. Ces études apparaissent souvent à des moments de l'histoire où l'on se préoccupe du rôle grandissant que prennent les femmes dans la vie publique. Notamment, quand les femmes ont commencé à se battre pour avoir accès à l'enseignement supérieur ou pour aller à l'université<sup>8</sup>.

Le discours prononcé en Belgique, en 1946 lors de la rentrée judiciaire par le procureur général, M. Delawayde, intitulé « la femme magistrat » illustre bien ce propos: « Plus faible physiquement, la femme a [...] un lourd handicap du fait des menstrues, de la grossesse et de la ménopause. [...] Les psychologues notent que, pendant ces époques, la femme est encore plus impressionnable, plus susceptible, moins maîtresse d'elle-même, plus soumise à des excès de [...] dépressions pouvant aller jusqu'aux troubles mentaux. Menstruation et grossesse peuvent faire tort à ses capacités de discernement. La femme est plus portée aux crimes à ce moment. [...] Le sexe faible est nettement défavorisé du fait de sa physiologie et de sa psychologie. Or la justice veut des idées claires et non du sentiment ou même de l'intuition. [...] Il faudra installer au Palais une pouponnière avec nurse et suspendre les audiences aux heures de tétée. [...] Que fera-t-on quand une femme magistrat sera prise de vomissements incoercibles ? [...] Et quand une présidente grosse de huit mois devra présider son tribunal avec le roulis d'une frégate désamarrée? Ce sont là des complications prévisibles et peu favorables aux prestiges. [...] Les autres revers du caractère de la femme, tels le manque de logique, l'entêtement, l'amour du colifichet et des toilettes, découlent de faiblesses fondamentales de la mentalité féminine. »<sup>9</sup>

Vu sous cet angle, il y a clairement des raisons politiques pour que les règles soient analysées, remises en question et présentées d'une façon ou d'une autre.

Pendant des siècles, la religion a édicté le rôle et la place de l'homme et de la femme. Elle a décidé ce que la femme impure pouvait faire et ne pas faire. La science et la politique ont ensuite pris le relais et ainsi continué à cantonner les femmes à leur place.

## Sang maléfique, toxique à évacuer à tout prix

« Menaçante et impure au moment de la menstruation, la femme n'en est pas moins menacée en l'absence d'écoulement. »<sup>10</sup>

Selon Chantal Beauchamp<sup>11</sup>, historienne, la grande majorité des médecins à l'époque considèrent le flux menstruel comme naturel et nécessaire à la santé et lorsque celui-ci ne se présente pas, il y a danger. Il est alors considéré comme indispensable d'expulser ce sang toxique par des saignées, pour retrouver la pureté. En 1835, dans le dictionnaire de médecine pratique, Martin-Solon<sup>12</sup> prescrit de hâter l'apparition des menstrues chez la jeune fille impubère qui serait irritable, capricieuse, triste ou dépressive par l'application de sangsues à la vulve et à l'anus. Si les symptômes persistent, la saignée traditionnelle s'impose alors. Cette croyance selon laquelle il est impératif d'évacuer le sang toxique remonte à Galien. En l'an 160 après Jésus-Christ, celui-ci émet l'idée d'un trop plein de sang vicié chez la femme, par rapport à l'homme, qui met en danger son système nerveux et son psyché. Il affirme ceci: « La femelle est plus imparfaite que le mâle par une première raison capitale, c'est qu'elle doit être plus froide: en effet, si parmi les animaux celui qui est le plus chaud est le plus actif, l'animal plus froid doit être plus imparfait que l'animal plus chaud. La deuxième raison [...] toutes les parties de l'homme se trouvent chez la femme. Il n'y a de différence qu'en un point [...] c'est que les parties de la femme sont internes et celles de l'homme externes, à partir de la région dite périnée. [...] De même que pour les parties génitales, la femme est plus imparfaite que l'homme. »<sup>13</sup> Avant lui, Hippocrate pensait déjà que ce sang menaçait les autres organes et qu'il pouvait monter à la tête des femmes, tout comme sa matrice qui pouvait se mouvoir jusque dans la tête et les rendre hystériques. L'utérus est ici considéré comme un être vivant animé pouvant provoquer l'étouffement quand il arrive dans la gorge.

Au Moyen Age c'est Aristote, Hippocrate et Galien qui sont les références en médecine. Il est à cette époque considéré que par le sang menstruel s'évacuent les pollutions des humeurs, les déchets organiques, les résidus viciés, les impuretés que l'organisme « froid » des femmes, contrairement à celui « chaud » des hommes, ne peut « brûler » et évacuer. De cette croyance reste l'association toujours prégnante des menstruations vues comme maladie<sup>14</sup>.

Après eux, de Graaf et Paracelse insistent sur l'importance de la purification mensuelle. Cette croyance est presque universellement reconnue. En 1926,

G. Houlnick parle toujours de ce sang toxique. Comme la puberté, la ménopause inquiète car le sang n'est plus évacué. Une série de prescriptions, telles que le régime alimentaire, sont alors faites aux femmes.

Pendant la grossesse, l'absence de règles va inquiéter. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, deux écoles vont s'opposer, l'une prescrivant à la femme des saignées, l'autre pensant que l'aménorrhée est un phénomène naturel et nécessaire à la vie du fœtus. Le lait maternel est vu comme la transformation du sang menstruel, le sang toxique des menstrues est transformé pendant la grossesse et l'allaitement comme source de vie. Ainsi, on ramène toujours « les femmes vers leur rôle éternel. »<sup>15</sup>

Ce qui est intéressant, c'est que des mêmes croyances ont été présentes un peu partout dans le monde. Jean-Paul Roux<sup>16</sup> nous rapporte cela après avoir étudié les croyances chez les Thongas, les Baruyas, les Dogons, les Bambaras et les Maoris.

### Menstruations vues comme une punition ?

Tout au long de l'histoire, des contradictions vont apparaître dans le discours médical. En effet, les règles y sont parfois considérées comme signe de bonne santé ou, a contrario, elles peuvent être considérées comme un déclencheur de maladies et de perversions.

Pour certains, les menstruations sont le résultat d'un dérèglement de l'organisme féminin ou d'une pathologie : « une femme saine ne devrait jamais être réglée »<sup>17</sup>. De véritables théories expliquent cette opinion. Par exemple, il fut un temps où les femmes ne connaissaient pas les menstruations car même avant d'être pubères, elles étaient enceintes et enchaînant les grossesses, elles restaient dès lors à l'état de nature. Les menstruations seraient, selon cette théorie, une sorte de punition pour qui a voulu passer à l'état social. Cette croyance courait encore durant l'entre-deux-guerres. Il est possible de faire le parallèle avec toutes les légendes qui tentent d'expliquer l'origine des règles. Dans tous les cas, elles sont les conséquences de la transgression d'un interdit ou d'avoir pris une place qui n'est pas la leur. L'Église a repris en partie ces récits mythiques, « puisque quelques auteurs ecclésiastiques enseignent que les ennuis de la menstruation ont été imposés à la femme à cause de son péché et qu'ils font partie du *in dolore paries* »<sup>18</sup>. Dans cet exemple, on voit une fois de plus s'entrecroiser les discours populaires, médicaux et religieux.

Outre le fait qu'elles sont le résultat d'une punition, les menstrues vont, selon certaines croyances, accentuer l'état pathologique, psychique et physique

de certaines femmes. Le docteur Icard<sup>19</sup> va créer une véritable classification de huit psychoses menstruelles : la kleptomanie, la pyromanie, la dipsomanie, le délire religieux, ainsi que les psychoses multiples et variées. Il définit aussi l'excitation génésiaque, la nymphomanie, la monomanie suicide et la monomanie homicide comme étant influencées par le flux menstruel, ce qui, pour les deux derniers exemples, poussent les médecins à considérer les femmes comme irresponsables pénalement pendant cette période du mois ainsi vue comme circonstance atténuante. « Cette clause de l'irresponsabilité cataméniale, que certains médecins voudraient imposer à la justice, est une arme à double tranchant. Permettant assurément à de nombreuses femmes reconnues coupables d'homicides d'éviter la prison, voire la guillotine, elle reflète aussi l'image négative de la femme que se font la plupart des praticiens. [...] Eternelle malade, la femme serait ainsi, quelques jours par mois, de la puberté à la ménopause, aliénée dans son libre-arbitre : non pas individu responsable mais femelle étroitement soumise aux contraintes de la biologie. »<sup>20</sup>

### Règles et féminité

« Au tournant de ce siècle, la menstruation est donc considérée comme une condition de la bonne santé. Indispensable au corps sain et à la féminité : pas de femme sans règles. Cette fonction qui donne son identité à la femme et qui est étudiée à ce titre par les médecins, gardiens du genre en quelque sorte, relève évidemment d'une régulation organique rattachée à un ordre naturel. »<sup>21</sup>

### Amorce du changement et arrivée de la contraception

Petit à petit, de nouvelles découvertes scientifiques vont aider à mieux comprendre l'origine des règles. Parallèlement, l'élévation du niveau d'instruction des femmes dans l'après-guerre va les mener à revendiquer le droit à une plus grande autonomie et à l'accès aux choix. Choix d'être parent, choix de travailler ou pas, choix de voter... Les années 50 ont vu apparaître plusieurs mouvements féministes qui expriment et revendiquent l'acquisition de ces nouveaux droits. C'est aussi à cette époque que le Dr. Gregory Pincus, aux États-Unis, fait la découverte scientifique de la « pilule ». Celle-ci ne sera autorisée à la vente, en France qu'en 1967. C'est grâce à ces mouvements très actifs que l'accès à la contraception et à l'avortement se sont vu légaliser.<sup>22</sup>

« Pour les femmes, et surtout pour la vie sexuelle des femmes, les lois ont longtemps été accolées aux lois de l'espèce. En un mot, on peut dire que tout fut fait pendant des siècles pour assigner les femmes à leur maternité comme devoir conjugal, social ou politique. Il est vrai que la maternité, fait de la nature, semblait caractériser à jamais le rôle historique des femmes. Or cette superposition de la nature et de l'histoire ne pouvait durer que si la science se tenait à l'écart. Étonnamment, la science accompagne, depuis le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, l'émancipation des femmes... Elle a souligné l'égalité participation de l'homme et de la femme dans la reproduction. »<sup>23</sup>

L'arrivée sur le marché de la pilule contraceptive et sa légalisation, au cours du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, est un événement qui a engendré des changements majeurs. En effet, elle a bouleversé les perspectives, en offrant la possibilité aux femmes et aux couples de pouvoir choisir d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant, du moment opportun de les avoir et de choisir le partenaire avec qui les avoir. Outre le fait du choix, l'arrivée de la contraception a bouleversé les mœurs et les rapports hommes/femmes.<sup>24</sup>

Selon Geneviève Fraisse, la contraception est un véritable moyen d'assurer la liberté individuelle des femmes car la condition pour assurer la liberté est de permettre aux femmes d'être propriétaire de leur corps. Cette réappropriation du corps a deux effets très importants. Premièrement, une rupture avec la nature de femme-mère : « Révolution: la contraception permet enfin aux femmes, détachées de la référence à la nature, de devenir sujet de leur liberté. »<sup>25</sup> Deuxièmement, elle dissocie la sexualité de la reproduction, manière de pouvoir résister à la domination masculine. « Double révolution: la reproduction de l'espèce n'est plus le centre à partir duquel la maternité se pense; la libre maternité donne à l'être humain les moyens de son affranchissement. [...] La contraception s'oppose à l'injustice, l'injustice qui laisse les femmes toujours plus punies que les hommes dans leur tentative d'éviter la grossesse ou de provoquer l'avortement; et la contraception arrête la tyrannie de la nature en dissociant la relation sexuelle de l'injonction à la reproduction. L'*habeas corpus*<sup>26</sup>, est donc avant tout un droit qui protège. »<sup>27</sup>

Selon Noëlle Lenoir<sup>28</sup>, la conséquence de l'arrivée de la légalisation de la contraception n'est pas l'utilisation de pratiques contraceptives car celles-ci existaient déjà (de manière clandestine et parfois peu fiable) mais la liberté de procréer. La position de la femme dans les sociétés traditionnelles était essentiellement définie par sa fonction reproductrice. Grâce à la légalisation elle

permet d'allier vie de famille et vie professionnelle. Et, de ces changements, a émergé l'existence et la prise en compte de la sexualité féminine qui était jusque-là non reconnue.

Aujourd'hui, selon Françoise Héritier<sup>29</sup>, si ce sont massivement les femmes qui contrôlent la reproduction, les moyens contraceptifs ne sont pas sans contraintes et les méthodes (chirurgicale ou hormonale) sont parfois lourdes. Cela fait quarante ans que la contraception apporte aux femmes liberté et dignité, celle-ci a fait bouger la société. « Il faut croire, en tout cas, que cette 'révolution' conceptuelle, politique, médicale et technique correspondait profondément aux besoins féminins pour avoir été acceptée aussi vite et dans tous les secteurs de la population des pays développés. »

Est-ce que dans le futur nous découvrirons de nouveaux moyens contraceptifs non hormonaux ou non définitifs ou encore une contraception masculine? L'avenir nous le dira mais pour le moment, force est de constater que les budgets pour la recherche dans ce domaine sont restreints. Le sujet ne semble plus politiquement porteur.

## Histoire et religion

Tout au long de l'histoire, les hommes et les femmes se sont appuyés sur les lois religieuses pour réguler leur vie de couple, leur sexualité. Ces lois délimitent ce qui est permis, interdit, sacré, profane, pur, impur. Nombre de croyances, de préjugés découlent de ces prescriptions. Il est donc important de les repérer et il nous semble intéressant d'investiguer ce que les différentes religions ont prescrit en matière de contraception et de menstruation. Pour ce faire, nous nous baserons sur les travaux de Xavier Lacroix<sup>30</sup>, qui font état de ce que disent les religions par rapport à la contraception et sur ceux du Dr Hélène Jacquemin Le Vern<sup>31</sup> qui s'attachent à expliquer les prescriptions religieuses lors des menstruations. Nous nous consacrerons seulement aux religions monothéistes étant les plus présentes en Europe et ce, de façon succincte, car nous devons limiter la place consacrée à chacune des facettes de ce thème inépuisable!

### Le Judaïsme

Pour répondre aux questions de contraception et des menstruations, le judaïsme se base sur l'Ancien Testament et d'autres écritures anciennes. Le Lévitique développe l'idée du pouvoir contaminant, transmissible, de

l'impureté menstruelle que reprend le judaïsme. En voici un extrait : « Quand une femme aura son écoulement, c'est à dire le sang qui s'écoule de son corps, elle restera dans son impureté pendant 7 jours. [...] Quiconque la touchera sera impur jusqu'au soir. Tout meuble sur lequel elle aura couché pendant son impureté sera impur. Quiconque touchera son lit lavera ses vêtements, se baignera dans l'eau et sera impur jusqu'au soir. Celui qui touchera un meuble sur lequel elle sera assise lavera ses vêtements, se baignera dans l'eau et sera impur jusqu'au soir. [...] S'il partage sa couche avec elle et que l'impureté de cette femme se communique à lui, il sera impur pendant sept jours et tout lit sur lequel il couchera sera impur. Lorsqu'elle sera guérie de son écoulement, elle comptera sept jours, après lesquels elle sera pure. »<sup>32</sup>

Les rites édictés concernant les menstruations se trouvent dans le Talmud. Les écrits y figurant datent de l'an 200-220, ils sont originaires de Palestine et prennent leurs origines dans la Michnah. Le Talmud comporte six ordres subdivisés en traités, le sixième ordre étant le Tohorot dont le septième traité contient le commandement de la Niddah, qui regroupe un ensemble de lois religieuses qui définissent les états de pureté et d'impureté, ainsi que les manières de se purifier.

Le judaïsme tolère la contraception tant qu'elle ne va pas à l'encontre du devoir de procréer. Quatre critères doivent être remplis :

1. le mari doit être d'accord ;
2. l'autorité rabbinique doit avoir été consultée ;
3. l'homme doit être quitte de son devoir de conception, c'est-à-dire qu'il a au moins deux enfants ;
4. il y a danger pour la santé psychique ou physique de la femme.

La contraception orale est la mieux perçue car elle est réversible et ne contre-carre pas le devoir de l'homme de procréer.

## L'Islam

Dans la vie des musulmans la pureté et l'impureté tiennent une place importante. Tout ce qui sort du corps est considéré comme impur. C'est par des rites purificateurs que la pureté originelle peut être atteinte. Les menstruations font partie des souillures majeures. Lorsque la femme est menstruée, elle doit s'abstenir de fréquenter les lieux sacrés, de réciter des prières, de lire et de toucher les livres saints, elle doit rompre le jeûne du Ramadan.

Le caractère continu des menstrues ne permet la purification qu'à la fin de celles-ci. Toute cette série de prescriptions a pour effet que les femmes musulmanes prient moins que les hommes, il est alors considéré qu'elles ont moins la foi que l'homme, ce qui leur confère un statut d'infériorité dans la société musulmane.

En ce qui concerne la contraception, l'islam autorise la régularisation des naissances « pour :

1. La santé et la vie de la mère ;
2. la santé et la vie des enfants, surtout s'ils sont déjà nombreux ;
3. la crainte d'une gêne, soit matérielle soit dans l'exercice de la religion, selon cette belle phrase du Coran : 'Dieu veut pour vous la facilité, il ne veut pas la difficulté'.

Quant au choix de la méthode il ne semble guère susciter de préoccupations.»<sup>33</sup>

On s'aperçoit ainsi que la religion musulmane est tolérante sur le sujet de la contraception et sensible au bien-être du couple.

## Le Christianisme

Le christianisme est constitué de trois branches importantes : le catholicisme, l'orthodoxie et le protestantisme. Ils ont en commun avec les juifs l'Ancien Testament.

Les allusions au sang des femmes sont rares dans le Nouveau Testament. Le sang est avant tout celui du sacrifice du Christ.

L'Église catholique est largement moins tolérante sur la contraception que le judaïsme ou l'islam. La sexualité a une fin, c'est la procréation. Les relations sexuelles ne doivent pas se détourner de cette unique et divine finalité, celle de se reproduire dans le respect de la religion et selon la volonté de Dieu. L'encyclique *Humanae Vitae* du Pape Paul VI publié en 1968, rappelle l'importance du lien qu'il y a toujours entre amour conjugal et fécondité. Par l'utilisation d'un moyen contraceptif, c'est l'amour conjugal qui est finalement atteint dans son essence. Toutefois dans ce lien entre amour et fécondité intervient la liberté des époux et liberté de choisir le nombre d'enfants. Pour l'Église, « les moyens artificiels de contraception sont illicites car ils empêchent le déroulement des processus naturels »<sup>34</sup>. Toute contraception, médicalisée est condamnée, et il n'est question que de « régulation naturelle des naissances ». Cette méthode de régulation est basée sur l'observation du cycle de la femme. Selon l'Église, elle invite le mari à connaître et respecter le rythme naturel de sa compagne.



Il est intéressant de voir que dans toutes ces religions la femme réglée est considérée comme impure et dangereuse. Elle est universellement interdite de rapports sexuels.<sup>35</sup>

## Conclusion

Tout au long de l'histoire de nombreuses croyances, qui sont parfois des plus surprenantes ont été diffusées, que ce soit par la médecine, la religion ou les croyances populaires. Ce que nous pouvons en retenir de manière générale c'est qu'elles ont toujours permis la justification à cantonner les femmes, de par leur « nature », au foyer. Les menstruations sont presque toujours vues comme une tare et une faiblesse constitutive de la femme. Aujourd'hui, nous sommes encore imprégnés de certains préjugés comme celui de l'impureté. Les règles demeurent, selon F. E. Morin<sup>36</sup>, « ce qu'une femme doit avoir absolument dans sa vie et ce qu'elle doit absolument cacher. »

## Notes

1. BONNET J., *La terre des femmes et ses magies, les hommes et l'histoire*, Ed Robert Lafont n° 21, 1988, p 23.
2. SCHWOB A., *Contribution de l'étude des psychoses menstruelles*. Thèse de médecine, Lyon, 1983, in: LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>
3. HOULNICK G., *La femme et la fonction menstruelle, Hygiène de la période cataméniale*, Paris, 1926, Thèse de médecine, in: LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006. [visité le 14/07/07]. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>
4. FABIANOVA D., *La lune en moi*. Film documentaire réalisé en 2009.
5. BONNET J., *La terre des femmes et ses magies. Les hommes et l'histoire*, Paris: Ed Robert Lafont, n° 21, 1988, p 28.
6. DUDEN B., «Sammlung I. Ausgewählte Schriften und Vorträge 1991-1998». Schriften Bremen, in: FABIANOVA D., *La lune en moi*. Film documentaire réalisé en 2009.
7. HOUPPERT K., *The curse: confronting the last unmentionable taboo: menstruation*, New York: Farrar, Straus and Giroux, 1999, in: FABIANOVA D., *La lune en moi*, film documentaire réalisé en 2009.
8. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Larousse définissait l'étudiante comme : « la maîtresse de l'étudiant, la fille à étudiants, celle qui empêche l'étudiant d'étudier », in: DELAWAYDE M., « Briser le plafond de verre », *Le Soir* du 14 avril 2009 p. 4.
9. DELAWAYDE M., « Briser le plafond de verre », *Le Soir* du 14 avril 2009 p. 4.
10. LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006. [visité le 14/07/07]. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>
11. BEAUCHAMP C., *Le sang et l'imaginaire médical, histoire de la saignée*, Paris: Desclée, 2000, p. 82.
12. MARTIN-SOLON, *Saignée. Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, T.XIV, Paris: 1835, Méquigno-Marvis, p. 453. LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006. [visité le 14/07/07]. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>
13. DESPRATS PAQUIGNOT C., *Correspondances sexe/ visage et sang génital, champ psychosomatique, le sang des femmes, l'esprit du temps*, Paris: 2005 p. 118.
14. *Ibid.* p. 121.
15. LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006. [visité le 14/07/07]. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>
16. ROUX J-P., *Le sang. Mythes symboles et réalités*, Paris: Fayard, 1988, p. 74.
17. Dr PINARD, cité par HOULNICK G., *La femme et la fonction menstruelle, Hygiène de la période cataméniale*, Paris: 1926, Thèse de médecine, in: LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006. [visité le 14/07/07]. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>
18. VOSSLMANN F., *La menstruation: légendes, coutumes et superstitions*, Lyon: 1935, Thèse de médecine, p. 28, in: LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006. [visité le 14/07/07]. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>
19. ICARD S., *L'état psychique de la femme pendant la période menstruelle, considéré plus spécialement dans ses rapports avec la morale et la médecine légale*. Thèse de médecine, Paris: 1890, in: LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006. [visité le 14/07/07]. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>
20. LE NAOUR J-Y., VALENTI C., *Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque*. [On line] Clio, France, numéro 14/2001, mis en ligne le 3 juillet 2006, p. 2. [visité le 14/07/07]. Adresse du site : <http://clio.revues.org/document114.html>

21. *Ibid.* p. 17.
22. BAULIEU E-E., HERITIER F. & LERIDON H., *Contraception : contrainte ou liberté*. Paris : Odile Jacob, 1999, p. 137.
23. *Ibid.* p. 57.
24. *Ibid.* p. 9.
25. *Ibid* pp. 9-10.
26. Droit fondamental à disposer de son corps.
27. *Ibid* pp. 9-10.
28. *Ibid* p. 55.
29. *Ibid* p. 39.
30. BAULIEU E-E., HERITIER F. & LERIDON H., *Contraception : contrainte ou liberté*. Paris : Odile Jacob, 1999.
31. JACQUEMIN LE VERN H., *Le sang des femmes : tabous, symboles et féminité*, Paris : In press, 2002.
32. *Ibid.* p 23.
33. BAULIEU E-E., HERITIER F. & LERIDON H., *Contraception : contrainte ou liberté*, Paris : Odile Jacob, 1999, p. 166.
34. LEQUEUX A., « O Marie, toi qui a conçu sans pécher, aide nous à pécher sans concevoir », *La Libre Belgique* 8 décembre 2008.
35. Dr LACHOWSKY M., « Avec ou sans règles un autre temps de femme », in : *Les dossiers de l'obstétrique* n° 363 août septembre 2007, p. 26.
36. MORIN F. E., *La rouge différence ou rythmes de la femme*, Paris : Seuil, 1982.



---

**CEFA**<sup>asbl</sup>  
[www.asblcefa.be](http://www.asblcefa.be)

Avec le soutien de la Communauté Française de Belgique  
et de la Province du Brabant wallon

